

Le rôle de la Syrie dans l'accueil des réfugiés Irakiens depuis 2003 : Espace de transit, espace d'installation.

Mohamed Kamel Dorai

Chercheur au CNRS

Institut Français du Proche-Orient – Ifpo, Damas - Syrie

1. Introduction

Avec plus de 20 millions de migrants – soit le quart du total des migrants dans les pays en voie de développement -, le Moyen-Orient est une des principales régions d'émigration et d'immigration de la planète. Des pays longtemps marqués par d'importants mouvements d'émigrations, comme la Syrie, deviennent aujourd'hui également des espaces d'accueil et de transit pour des migrants économiques et des migrants forcés (De Bel-Air, 2006). Les différents conflits qui se sont déroulés au Moyen-Orient depuis les indépendances ont tous entraînés dans leur sillage d'importants déplacements forcés. Si les conflits israélo-palestiniens ont donné naissance aux mouvements de réfugiés les plus importants et les plus durables - on compte aujourd'hui plus de 4 millions de réfugiés palestiniens -, les conflits libanais ou irakiens ont poussés des centaines de milliers de réfugiés à quitter leur pays provisoirement ou de façon permanente. Depuis 2006, les Irakiens occupent la première place des demandeurs d'asile dans le monde.

L'émigration des Irakiens suite à la guerre déclenchée en 2003 par la coalition dirigée par les Etats-Unis doit se comprendre dans son contexte régional et s'inscrit dans des temporalités plus longues, réactivant des réseaux familiaux, rompus par l'exil forcé de nombreux Irakiens durant le règne de Saddam Hussein. L'Irak a effectivement, connu depuis le début des années 1980 plusieurs conflits d'envergure qui ont chacun poussé au départ de centaines de milliers de réfugiés. En 2003, à la veille de la chute de Saddam Hussein, le HCR dénombrait 400 000 réfugiés irakiens répartis dans plus de 90 pays, dont plus de la moitié installés en Iran, les autres s'étant dirigés prioritairement vers l'Europe (Allemagne, Pays-Bas et Suède), puis vers les Etats-Unis et l'Australie. 1,5 millions d'Irakiens auraient quitté durablement leur pays entre 1990 et 2002, une part d'entre eux ayant obtenu le statut de réfugié, une large proportion étant en situation d'illégalité dans les pays d'accueil ou de transit. Déjà, des pays comme la Jordanie et la Turquie ont joué un rôle central dans l'accueil et le transit des Irakiens (Al-Ali, 2007; Chatelard, 2005). La Syrie s'étant rangée du côté de la coalition dirigée par les Américains en 1990, et la frontière étant officiellement fermée entre les deux pays jusqu'en 1997, le nombre d'Irakiens s'y étant réfugiés y est plus faible, et concerne surtout des opposants (ou assimilés) au régime de Saddam Hussein (Sassoon, 2009).

Aujourd'hui, les modalités d'installation et les pratiques migratoires des Irakiens interrogent la notion même d'asile, alors que le statut de réfugié ne leur est pas reconnu par leurs pays d'accueil et que le Haut Commissariat aux Réfugiés des Nations Unies ne leur délivre qu'une lettre de protection.

Nombreux sont les Irakiens qui, après avoir été reconnus réfugiés en Syrie, doivent à nouveau entamer une procédure de demande d'asile une fois arrivés en Europe. Le faible nombre de réinstallation mis en œuvre par le HCR contraint les Irakiens à migrer en Europe de façon illégale pour tenter de régulariser *a posteriori* leur situation. Comment prendre en compte également les allers-retours vers l'Irak que certains pratiquent tout en maintenant leur nécessaire protection juridique dans les pays d'accueil ?

Après avoir analysé le rôle prépondérant de la Syrie dans l'accueil des Irakiens, le rôle de la Syrie comme pays de transit est étudié à travers l'exemple de parcours migratoires d'Irakiens recueillis à Damas et ses environs et à Stockholm. Cet article repose sur des enquêtes de terrain en Syrie et en Suède débutées en 2007. Une série de 15 entretiens ont été réalisés en Suède en juin 2008 et avril 2009, ainsi qu'une série de 25 entretiens en Syrie depuis 2007 ainsi que des observations régulières dans les principaux quartiers de résidences des Irakiens à Damas.

2. La place prépondérante de la Syrie dans l'accueil des réfugiés irakiens.

La Syrie, régime longtemps en froid avec son voisin irakien (Kienle, 1990), accueille depuis 2003 l'essentiel des Irakiens qui fuient leur pays en proie à l'insécurité et aux difficultés économiques. A l'exception des réfugiés palestiniens d'Irak, les Irakiens s'installent par eux-mêmes dans les quartiers périphériques de la capitale syrienne, où ils se mêlent à la population locale et développe leurs espaces de vie sociale et économiques en exil, bénéficiant d'un statut de résidents temporaires, qui leur offre un asile temporaire, mais les prive de perspectives sur le long terme.

2.1. Une politique migratoire ouverte mais un statut précaire.

La Syrie, comme la majeure partie des Etats de la région n'est pas signataire de la convention de Genève de 1951 ni des protocoles de New York de 1967, et il n'existe pas d'accords spécifiques régissant les relations entre le Haut Commissariat aux Réfugiés (HCR) et les autorités syriennes (Zaiotti, 2006). Ce pays a par ailleurs largement ouvert ses frontières aux Irakiens jusqu'à la fin de l'année 2007, avant d'adopter une politique plus restrictive, mais toujours assez souple pour permettre l'entrée de nouveaux réfugiés (Chatelard & Dorai, 2009). Les Irakiens ne bénéficient pas d'un régime spécial et sont considérés comme des étrangers résidant temporairement dans leur pays d'accueil. Ils ont accès aux services de santé pour les soins courants et à l'éducation publique. Ils n'ont pas le droit de travailler, même si de nombre d'entre eux intègrent le marché du travail informel. Les modalités d'accueil inscrivent donc les réfugiés dans une précarité de fait incitant ces derniers à chercher asile

dans un pays tiers, pour l'essentiel l'Europe, où ils escomptent obtenir un statut plus stable et l'ensemble des droits qui en découle (travail, résidence, citoyenneté, etc.).

Parallèlement aux mesures d'entrée et de séjour mises en place par La Syrie, le HCR a développé une politique d'enregistrement des réfugiés irakiens, fondée sur l'octroi du statut de réfugié à l'ensemble des Irakiens ayant fui leur pays (*prima facie*), à l'exception de ceux originaires des trois gouvernorats nord (Kurdistan autonome) cette région n'étant pas touchée par la violence généralisée comme le reste du pays. L'agence onusienne délivre aux réfugiés une lettre de protection, aujourd'hui valable deux ans. Le HCR a donc pour mandat depuis le début des années 1990 en Syrie, d'enregistrer les demandes d'asile, d'octroyer ou non le statut et réfugié, d'engager avec des pays tiers des procédures de réinstallation. L'agence coordonne également en collaboration avec les autorités des pays d'accueil l'assistance aux réfugiés.

2.2. La Syrie, principal pays d'accueil des réfugiés irakiensⁱ.

Au regard du nombre de réfugiés inscrits au HCR, la Syrie est aujourd'hui le principal pays d'accueil des réfugiés irakiens dans la région (Tableau 1).

Tableau 1
Réfugiés irakiens immatriculés auprès du HCR au Moyen-Orient (sept. 2008)

Pays	Individus
Syrie	221 506
Jordanie	54 411
Liban	10 764
Egypte	10 163
Turquie	6 610
<i>Total</i>	<i>303 454</i>

Source : UNHCR Statistical Report on registered Iraqis in Syria, Jordan, Lebanon, Turkey and Egypt as of 25 sept. 2008

Pour la Syrie, comme pour les autres pays de la région, les estimations se situent dans une fourchette assez large allant de quelques centaines de milliers à 1,2 millions, ce dernier chiffre ayant longtemps été utilisés par les organisations internationales comme le HCR et étant toujours avancé par les autorités syriennes.

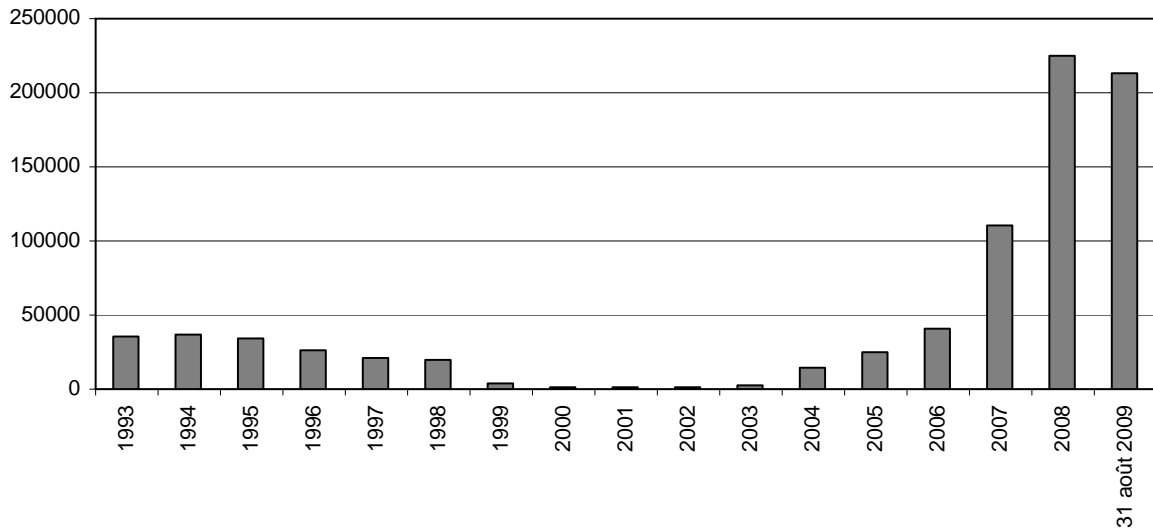
En l'absence de recensement de la population irakienne résidente dans les différents pays voisins de l'Irak, et en raison de la forte diversité des situations migratoires existantes, il est difficile d'évaluer le nombre d'Irakiens présents aujourd'hui dans la région (International Crisis Group, 2008; Leenders, 2008). Les débats sur le nombre d'Irakiens en Jordanie montrent la difficulté de ce type d'exercice et

les enjeux qu'il recouvre (FAFO, 2007). La question des chiffres concernant les mouvements forcés de population relèvent d'enjeux géopolitiques tant pour les pays de départ que pour les pays d'accueil, ainsi que d'accès et de canalisation de l'aide humanitaire, ou de velléités de contrôle de la population réfugiés (Jacobsen, 2006 ; Bakewell, 1999).

La forte disparité dans les chiffres est en partie le résultat de la difficile catégorisation de la population irakienne. Alors que le HCR enregistre des "réfugiés", les autorités en Syrie, ne leur reconnaissent pas ce statut : elles comptabilisent les ressortissants irakiens. La diversité des situations migratoires (personnes fuyant des persécutions, d'autres s'exilant en raison de la violence généralisée ou de ses conséquences sur leurs activités économiques, d'autres encore émigrant pour des raisons familiales ou professionnelles, etc.) rend difficile toute tentative de comptabilisation des Irakiens. Par exemple, nombre d'entre eux, résidents en Syrie, ne se considèrent pas comme réfugiés, et/ou ne s'estiment pas dans le besoin d'assistance, et ne s'inscrivent donc pas auprès du HCR. D'autres, en situation irrégulière, peuvent craindre d'être identifiés s'ils le font. Il faut ajouter à cela de nombreuses personnes qui font des allers et retours entre l'Irak et la Syrie, et qui ne sont pas à proprement parlé résidents permanents en Syrie.

La présence irakienne en Syrie est cependant assez ancienne, bien qu'elle n'ait jamais concerné un nombre aussi élevé de personnes qu'aujourd'hui. Depuis les années 1970, la Syrie a représenté tour à tour un espace d'accueil de réfugiés contraints de quitter leur pays pour des raisons politiques ou pour fuir les différents conflits que l'Irak a connus, mais aussi - et le plus souvent - un espace de transit, la Syrie étant alors une porte de sortie vers les pays du bloc socialiste ou vers les pays occidentaux, mais aussi un espace d'accueil de migrants au sens plus large, mêlant commerce, travail et pèlerinage, et cela bien que la frontière entre la Syrie et l'Irak ait été officiellement fermée entre 1982 et 1997 (Dorai, 2009). Le graphique suivant montre que plusieurs dizaines de milliers de réfugiés irakiens ont été enregistrés auprès du bureau du HCR dans les années 1990, même durant cette période l'essentiel des Irakiens se dirigeaient vers la Jordanie et l'Iran (Chatelard, 2009). Le conflit de 2003 marque cependant un tournant par l'ampleur du nombre de réfugiés et de migrants qui ont franchi la frontière entre la Syrie et l'Irak.

Réfugiés irakiens enregistrés auprès du HCR en Syrie (1993 – août 2009)



Source : UNHCR, Damas, Septembre 2009

Ce n'est pas tant le conflit de 2003 en tant que tel qui a entraîné le départ de nombreux réfugiés, mais plutôt la dégradation sécuritaire qui s'est développée par la suite, ainsi que les difficultés économiques qui se sont aggravées. Le pic d'arrivé de réfugiés irakiens se situe entre 2006 et 2008. Depuis 2007, année durant laquelle le HCR a enregistré le plus grand nombre de réfugiés en Syrie (113 737 personnes), le nombre de nouveaux enregistrés décroît à 81 046 individus en 2008, pour atteindre 22 796 en août 2009. La baisse du nombre de nouveaux enregistrements est liée au fort ralentissement de nouveaux arrivants et au fait que les personnes souhaitant s'enregistrer l'ont déjà fait précédemment. La légère baisse du nombre total de réfugiés enregistrés s'explique par la radiation de 2 900 individus par le HCR, considérés comme ne résidant plus en Syrieⁱⁱ. Leur absence peut être liée à plusieurs facteurs: des retours vers l'Irak, certes encore peu nombreuxⁱⁱⁱ, des départs vers un pays tiers soit par le biais d'un programme de réinstallation soit par émigration (mariage, études, regroupement familial, etc.), soit par des filières d'immigration clandestine, ou par le non renouvellement de l'inscription auprès du HCR. Nombreux également sont ceux qui pratiquent des allers-retours en Irak, pour toucher leur salaire, leur retraite, chercher des papiers, où vérifier l'état de leurs biens sur place.

2.3. Les Irakiens en Syrie, des réfugiés urbains.

Les pays en voie de développement, qu'ils soient signataires ou non de la convention de Genève, ont tendance à promouvoir des politiques d'accueil temporaires des réfugiés en les maintenant dans des statuts provisoires d'*invités* (*guests*) qui doivent retourner dans leur pays d'accueil une fois réglées les causes de leur départ, que ce soit l'insécurité, les persécutions, etc. (Fábos et Kibreab, 2007, Kagan, 2007). La Syrie s'inscrit tout à fait dans ce schéma en proposant aux Irakiens un accueil temporaire sur son sol. Cependant, contrairement aux politiques mises en place dans de nombreux pays en voie de

développement visant à accueillir les réfugiés dans des espaces spécifiques comme des camps, la Syrie a opté - comme la Jordanie, l'Égypte ou le Liban -, pour la libre installation des Irakiens dans les principales agglomérations du pays. Un camp avait été créé à Hassakeh, une région proche de la frontière syro-irakienne mais ce dernier a fermé en juin 2004, faute de réfugiés s'y installant.

Les réfugiés palestiniens d'Irak forment une catégorie à part. Plus de 20 000 Palestiniens vivaient en Irak depuis 1948. Depuis la chute du régime de Saddam Hussein ils sont l'objet d'attaques régulières, qui ont contraint nombre d'entre eux à l'exil. Mais, apatrides, ils ne peuvent retourner dans leur pays d'origine, et la majeure partie des pays leur refusent l'entrée sur leur territoire. En février 2009, selon le HCR, plus de 2 500 d'entre eux se trouvaient dans trois camps, un en Syrie (Al Hol dans le gouvernorat de Hassakeh – 334 réfugiés), un en Irak (Al Walid – 1 367 réfugiés) et un dans le *no man's land* entre les deux pays (Al Tanf – 830 réfugiés). Les occupants d'Al Tanf ont été contraints de quitter l'Irak suite aux violences particulières qu'ils y subissaient et se voient dénier pour la plupart l'entrée dans les pays arabes, car cela pourrait constituer selon ces pays un préalable à leur réinstallation, remettant en cause leur droit au retour en Palestine. Quelques centaines de réfugiés palestiniens d'Irak ont été admis à entrer en Syrie, d'autres ont été ou sont en cours de réinstallation dans des pays tiers (Chili, Brésil, Suède pour l'essentiel).

2.4. Une forte concentration de réfugiés dans l'agglomération damascène.

Depuis 1948, pour ne pas remonter aux vagues antérieures à l'indépendance du pays, Damas est un espace d'accueil de différents groupes de réfugiés et déplacés, essentiellement originaires du monde arabe. La part des réfugiés dans la population de la capitale syrienne est très importante puisqu'aux quelques centaines de Somaliens, Afghans, Soudanais ou Yéménites, il convient d'ajouter le groupe formé par les réfugiés palestiniens qui compte aujourd'hui près de 360 000 pour la seule agglomération damascène (sur un total de 456 983 individus en Syrie)^{iv} ainsi que l'importante population syrienne déplacée du Golan occupé en 1967, estimée à 305 000 personnes^v. Et cela sans compter l'accueil temporaire de plusieurs dizaines de milliers de Libanais durant l'été 2006.

L'ensemble de la région connaît un développement urbain rapide, dont les migrants - internes et internationaux, forcés ou non - sont l'un des principaux moteurs. Les réfugiés ont tendance à se diriger vers les périphéries urbaines, où se concentrent l'essentiel des migrants internes, du fait du faible coût des loyers, de la présence de logements vides et d'un marché de l'emploi informel développé (Al-Ali, 2004; Kibreab, 2007, Grabska, 2006). L'importante présence de réfugiés irakiens dans l'agglomération damascène s'inscrit donc dans le contexte de la rapide croissance que connaît la capitale syrienne. Entre 1960 et 2004, le grand Damas est passé d'un million à près de 4 millions d'habitants. Depuis les années 1970, la croissance urbaine ne touche pas uniquement la municipalité de Damas mais

l'ensemble des agglomérations satellites qui ont accueilli jusqu'au début des années 1990 – et accueillent toujours à un rythme moins élevé – les migrants internes venus de la côté et du nord de la Syrie (Balanche & Faour, 2008 ; Ababsa *et al.*, 2007). Ces villes forment aujourd'hui la périphérie de la métropole damascène où se concentrent l'essentiel des réfugiés irakiens (Carte 1).

Ces marges urbaines se caractérisent par l'articulation spatiale de plusieurs populations migrantes, des migrants internes syriens venus installés de longues dates dans d'anciens noyaux villageois aujourd'hui intégrés à la ville, et d'autres arrivés plus récemment poussés par l'exode rural. A ces migrants économiques il faut ajouter les Syriens du Golan déplacés de force suite à l'occupation de leur terre par Israël en 1967 et les réfugiés palestiniens arrivés en deux grandes vagues en 1948 et 1967 (Dorai, 2009a). Les Irakiens ne forment donc que la dernière vague d'arrivée dans ces espaces fortement structurés par les migrations et les mobilités. Sayda Zaynab, un faubourg de Damas est important lieu de pèlerinage chiite, on y retrouve donc de très nombreux pèlerins iraniens tout au long de l'année, mais aussi des pèlerins chiites d'autres nationalités (libanais, irakiens, pakistanais, etc.) qui fréquentent les lieux lors des principales fêtes religieuses. Ces espaces se caractérisent aussi par le développement d'une économie informelle très compétitive dans laquelle les réfugiés irakiens, qui n'ont pas le droit de travailler pour la plupart, viennent s'insérer en touchant des salaires très faibles.

3. De la Syrie vers la Suède, itinéraires de réfugiés irakiens.

L'exil des Irakiens depuis 2003 se déroule dans un contexte fait de contraintes fortes, tels que les violences et l'instabilité qui déchirent l'Irak à mettre en miroir avec les entraves à leur mobilité tant à l'intérieur de leur pays que vers l'extérieur. Effectivement, certains pays voisins comme les pays développés ont mis en place des politiques d'entrée, de séjour ou d'asile plus ou moins restrictives à l'égard des ressortissants irakiens. Même si elles ne peuvent à elles seules expliquer la direction et l'ampleur des mouvements migratoires, les politiques d'entrée et de séjour ont contribué à façonner les migrations irakiennes post-2003, la Syrie ayant par exemple adopté une position très ouverte quant à l'entrée et au séjour des Irakiens jusqu'à la fin 2007, c'est le pays où le plus grand nombre d'Irakien est entré. Parallèlement, la forte concentration des Irakiens dans les quartiers périphériques de la capitale syrienne a contribué à la mutation de ces espaces aux marges de la ville en centralités urbaines où se réorganisent les réseaux migratoires des irakiens en exil.

3.1. Des parcours migratoires vers l'Europe entravée par des politiques restrictives

Au regard du nombre d'Irakiens accueillis dans les pays voisins, la majeure partie des pays industrialisés – à l'exception notable de la Suède jusqu'en 2008 – ont majoritairement fermé leurs portes aux réfugiés et demandeurs d'asile irakiens, en leur octroyant au compte-gouttes le statut de

réfugié (Sperl, 2007). L'Union européenne est la principale destination des réfugiés irakiens (plus de la moitié des demandes d'asile dans les pays industrialisés), même si des pays comme l'Australie, les Etats-Unis ou le Canada en accueillent également quelques milliers sous divers statuts. Au regard de l'ampleur des déplacements forcés engendrés par la guerre de 2003 et ses suites, et de celle de l'accueil en Syrie et en Jordanie, un nombre très restreint d'Irakiens ont réussi à se présenter aux frontières européennes pour y déposer une demande d'asile depuis 2004 (Tableau 2).

Tableau 2
Demandeurs d'asile irakiens dans l'Union européenne (2004-2008)

Année	Total
2004	8 384
2005	10 829
2006	19 496
2007	38 107
2008	26 195

Source : UNHCR, 2009

La Suède a appliqué jusqu'en 2008 les recommandations du HCR, donnant une carte de résidence sur base humanitaire aux demandeurs d'asile irakiens déboutés. Ce dernier pays a accueilli, depuis le début de la crise, la moitié des Irakiens ayant déposé une demande d'asile dans l'un des pays de l'Union. Face à la persistance des politiques d'asile restrictives dans les autres pays membres, la Suède a décidé de limiter l'octroi du permis de résidence sur base humanitaire, officiellement en raison de l'évolution de la situation en Irak, et a signé en février 2008 un accord de réadmission avec les autorités irakiennes.

3.2. Des familles scindées par l'exil.

Les parcours migratoires des Irakiens sont le plus souvent complexes et constitués de plusieurs étapes, ce qui contraint les réfugiés à adopter des stratégies d'adaptation pour faire face aux difficultés qu'ils rencontrent au fur et à mesure de leur itinéraire. La majeure partie des familles rencontrées se sont retrouvées séparées sur des périodes plus ou moins longues. Une jeune femme irakienne rencontrée en avril 2009 à Sednaya, une petite ville au nord de Damas, s'est retrouvée seule avec son beau père et ses deux enfants en bas âge à Mossoul. Son mari avait quitté l'Irak en 2005 et a rejoint la Suède via la Turquie. Enceinte de leur deuxième enfant elle n'a pu le suivre. Elle a décidé d'attendre le regroupement familial à Mossoul, mais en octobre 2008, des attaques contre les Irakiens de confession chrétienne – elle est syriaque - se sont multipliées. Elle donc dû quitter de façon précipitée l'Irak pour se réfugier en Syrie, où elle attend de pouvoir rejoindre son pari en Suède. Ces récits de famille divisée par la guerre, mais aussi par les politiques d'asile restrictives des pays d'accueil qui poussent les réfugiés à émigrer illégalement, sont nombreux. Certaines familles, comme celle de ce jeune irakien interviewé dans la banlieue de Stockholm en avril 2009, se retrouvent séparées pendant plusieurs

années en raison de l'évolution du conflit irakien qui précipite les départs de certain, mais aussi parce que les règles d'immigration qui différencient enfants mineurs et enfants majeurs scindent des familles.

Je suis né à Bagdad en 1978, ma famille est originaire de Dohuk dans le nord de l'Irak. Mon père était chauffeur de taxi. J'ai deux sœurs et deux frères. Au début des années 1980, des membres de ma famille ont quitté l'Irak vers l'Allemagne, la France, le Canada, pour fuir la conscription et les difficultés liées à la guerre. Au début des années 1990, mon père a voulu partir, mais il a renoncé quand la situation s'est améliorée à Bagdad, et nous voyions les gens dans des camps de réfugiés dans des situations difficiles. Nous étions tous jeunes dans la famille, mon père a donc décidé de rester à Bagdad.

J'ai quitté l'Irak durant l'été 2006. J'ai passé un mois en Syrie, à Jaramana. Toute ma famille est aujourd'hui au Canada. Mes parents et mes deux plus jeunes frères ont fait une demande d'immigration au Canada depuis l'Irak, ils ont obtenu l'immigration en 2005. Ils sont par la Jordanie pour terminer la procédure auprès de l'ambassade canadienne et ils sont partis. Ne sont restés en Irak que ma sœur et moi, nous étions tous les deux majeurs au moment de la demande, nous n'avons donc pas été accepté, il fallait que nous déposions une demande individuelle. Nous sommes donc restés à Bagdad. Nous avons fait une demande de regroupement familial. Entre temps, nous avons reçu des menaces nous demandant de quitter notre maison. J'avais un petit magasin de photographie, il a été détruit. Une semaine après ils ont attaqué notre maison. Nous avons fui vers la Syrie. Nous avions de la famille éloignée à Damas, ils nous ont hébergés quelques nuits puis nous avons loué un appartement à Jaramana. Mes parents nous ont aidés en nous envoyant de l'argent pour que nous puissions quitter la Syrie. J'ai fait appel à des passeurs, et j'ai pu quitter la Syrie avec des faux papiers. Nous avons chacun dû payer 10 000 \$ pour partir. Nous ne sommes restés qu'un seul mois en Syrie. J'avais de la famille en Suède, mais ce qui m'a décidé, c'est qu'ici je pouvais avoir rapidement une carte de séjour, je ne voulais pas rester sans papier. Ici nous avons été accueillis par des cousins paternels. Ils vivent en Suède depuis la fin des années 1970, d'autres sont arrivés dans les années 1990. Je me suis installé avec ma sœur à Södertälje, dans la banlieue sud de Stockholm. Nous sommes maintenant assez bien ici, même si notre famille est au Canada. C'est ici, je pense, que je vais faire ma vie, on verra plus tard si je les rejoins, mais j'ai appris la langue, je travaille et je vais bientôt me marier ici, alors c'est pour ça que je ne pense pas partir.

3.3. La Syrie, une étape avant la réinstallation dans un pays tiers.

Pour certains la Syrie est une simple étape, un premier pays où les réfugiés trouvent la sécurité et tentent de poursuivre leur parcours vers un pays tiers pour s'y installer sur le long terme. Cette

stratégie d'un exil par étapes est souvent un passage obligé pour les réfugiés quand les organisations internationales sont limitées dans leur activité du fait de la violence généralisée, et du fait que les pays voisins, premier espace d'accueil, ne proposent pas de solutions durables en terme d'installation, de séjour ou d'emploi. Une fois arrivés en Syrie, les réfugiés sollicitent leurs réseaux familiaux sur place et en diaspora pour obtenir de l'aide financière et préparer leur émigration. Ils s'installent dans un provisoire précaire. Certains tentent d'émigrer illégalement, mais l'échec est souvent au rendez-vous, et de nombreux Irakiens rencontrés ont perdu de grosses sommes d'argent sans pour autant quitter la Syrie. Une famille irakienne interviewée dans la banlieue de Stockholm en avril 2009 raconte les causes de leur départ et l'itinéraire qui les a menés jusqu'en Suède.

Nous sommes actuellement six dans la famille, avec mon épouse et nos quatre enfants qui vivent actuellement en Suède. J'ai 56 ans et mes enfants ont entre 10 et 26 ans. Notre cinquième enfant a été tué à Bagdad en 2006 alors qu'il avait 20 ans. Nous vivions entre Bagdad et Mossoul, j'étais employé dans le secteur du pétrole, mon épouse était enseignante. Malgré l'embargo et la guerre notre situation économique était bonne. J'occupais un poste assez important, nous étions propriétaire de notre maison, nous avions une voiture. Mais fils aînés étudiaient à l'université, mon fils qui a été tué était étudiant à l'université de Bagdad. Après l'entrée des Américains en Irak, la situation s'est détériorée, nous avons vécu des moments difficiles, la peur, des ennuis. Je devais me déplacer beaucoup dans différentes régions d'Irak pour mon travail, j'allais à Mossoul et à Kirkouk. Après 2003, cela devenait risqué de se déplacer à cause de l'activité des insurgés et des groupes terroristes. Ces groupes ont commencé à intimider toutes les personnes qui travaillaient pour l'Etat ou pour les Américains, surtout les personnes employées dans les secteurs clés comme le pétrole. Ils demandaient aux employés de quitter leur travail. Mais un employé se doit de travailler pour son administration. Nous travaillions pour les citoyens et non pour tel ou tel parti ou pour les Américains. Celui qui produit du pétrole ou de l'électricité travaille pour le service public. Malgré tout cela je continuais à travailler. A la fin de l'année 2005 et au début 2006, j'ai reçu des menaces personnelles. Comme je suis chrétien j'étais perçu par ces gens comme étant du côté des Américains.

Nous avons peur de nous déplacer dans la ville, même dans notre propre quartier. Après la mort de mon fils j'ai décidé que nous partirions tous pour la Syrie. J'avais mis mes enfants à l'abri le temps de préparer les passeports. Nous sommes partis à la fin de l'année 2006 et nous sommes restés 1 an et 3 mois. Nous sommes partis pour la Syrie, parce que s'était le seul pays à nous avoir ouvert ses portes, et surtout pour les personnes qui ne sont pas riches. Il est très difficile d'entrer en Turquie ou en Jordanie. En plus, le pays n'est pas chers comparés aux pays voisins. Et puis, il est assez facile d'obtenir une carte de séjour et d'inscrire ses enfants dans le système scolaire. Nous avons eu l'impression d'être traités comme des citoyens syriens et non comme des

étrangers. Nous nous sommes installés à Jaramana, là où il y avait beaucoup d'Irakiens et où le logement était relativement meilleur marché. Nous avons des proches qui étaient partis avant nous. Ils nous ont aidés à nous installer à Damas. Nous avons également reçu un peu d'argent de notre famille au Canada et en Australie.

En quittant, l'Irak nous avons tout perdu. Nous avons essayé d'émigrer illégalement vers l'Europe une première fois, cela n'a pas fonctionné, et nous avons encore perdu de l'argent. Nous sommes donc restés en Syrie et nous avons été nous enregistrer auprès du HCR. Nous avons raconté notre histoire et nous avons été acceptés assez rapidement pour être réinstallés en Suède. Nous aurions préféré un pays anglophone pour faciliter notre réinsertion sur le marché du travail, et surtout celui de nos enfants qui ont déjà entamé leurs études supérieures. Nous avons fait une demande pour le Canada où réside ma sœur depuis les années 1970 et une autre pour l'Australie où des membres de ma famille habitent, mais nous avons été refusés. Les Suédois ont remarqué pendant notre entretien en Syrie que beaucoup des membres de la famille de mon épouse résidaient déjà en Suède, je crois que cela a joué en notre faveur.

3.4. Un exil provisoire qui se prolonge.

Seuls quelques milliers d'Irakiens ont pu bénéficier dans la région d'un programme de réinstallation du HCR, la majeure partie d'entre eux ne peuvent, ni ne souhaitent, rentrer en Irak et se retrouvent donc à s'installer de façon durable en Syrie, sans pour autant pouvoir bénéficier d'un permis de séjour de plus d'un an pour ceux qui peuvent l'obtenir. Les possibilités d'émigrer de façon illégale en Europe demeurent réduites et surtout trop coûteuse pour les catégories de population les plus démunies qui ont souvent quitté l'Irak avec très peu de moyen. Une famille rencontrée à Jaramana en avril 2009 témoigne de cette installation précaire qui s'inscrit dans la durée.

Nous sommes originaires de Mossoul en Irak. Nous étions agriculteurs à Janbur, un village près de Dohuk, jusqu'à ce que le propriétaire de la terre, un Kurde, refuse de nous la louer. Nous avons dû alors quitter le village pour nous installer à Mossoul, en ville. J'étais coiffeur, tout se passait bien, jusqu'à ce qu'en mars 2007 nous soyons menacés. Nous avons alors déménagé pour un autre quartier de Mossoul. Nous avons pensé partir, mais nous n'avions pas d'argent pour faire les passeports et payer le trajet jusqu'à Damas. Nous pensions que la situation s'améliorerait. Le problème est que j'ai dû abandonner mon travail à cause de l'insécurité. Nous n'avions plus de revenus réguliers. Nous avons alors économisé tout ce que nous pouvions pour fuir. La situation sécuritaire n'a cessé de se dégrader, surtout pour nous les chrétiens, nous étions des cibles. Nous sommes 12 en tout dans la famille, avec les enfants. En octobre 2008, nous

avons réussi à récolter la somme nécessaire, 1 400 \$, pour aller en Syrie. Un de mes frères est resté pour vendre ce qu'il nous restait et nous rejoindre ensuite.

Nous sommes venus en Syrie, parce qu'une partie de notre famille qui vivait à Bagdad était déjà venu un an et demi avant nous. Ils habitaient à Jaramana, nous les avons rejoints. Ici, ils attendent comme nous de pouvoir partir. Pour vivre, je travaille dans une manufacture de textile, 12 heures par jours pour 6 000 Livres syriennes par mois [environ 90 €], et un de mes frères qui est émigré au Canada nous envoie de quoi payer l'appartement tous les mois. Nous n'avons pas de perspective ici, nous avons juste de quoi vivre, sans plus.

D'autres sont arrivés depuis 2006 ou même avant, et se retrouvent dans une situation de transit prolongé sans que la possibilité d'un retour en Irak ne soit possible étant donné leur histoire personnelle ou la persistance du conflit, et les perspectives d'une émigration dans un pays tiers s'amenuisent alors que les pays européens ou développés ferment leur frontières.

4. Conclusion.

Les mouvements de réfugiés comme le traitement de leur présence dans leur pays d'accueil sont souvent le reflet des tensions géopolitiques dans une région, l'ouverture, ou la fermeture, sélective des frontières nationales reflétant le plus souvent l'évolution des relations entre Etats, que le respect des normes internationales en vigueur en matière d'asile. Au Moyen-Orient, région particulièrement touchée par les conflits et les tensions politiques, les mouvements de personnes sont des indicateurs géopolitiques majeurs, chaque crise entraînant dans son sillage le déplacement temporaire ou sur le long terme de dizaines de milliers de réfugiés. La notion même d'asile se trouve questionnée, alors que le statut juridique de réfugié, hormis dans le cas palestinien, n'est reconnu par aucun des Etats de la région. L'ouverture des frontières syriennes a apporté aux Irakiens une forme de sanctuaire territorial, où ils ont pu retrouver la sécurité et tenter de retrouver une vie normale à l'abri de la violence et des menaces quotidiennes. Cela a également permis, dans la mesure du possible à de nombreuses familles de se retrouver et de développer des formes de solidarité transnationale pour s'adapter aux changements radicaux qu'ils ont connus.

L'arrivée récente et massive des Irakiens en Syrie, et la forte hétérogénéité de ce groupe rend difficile toute prospective quant au caractère temporaire ou non de leur situation. Des réfugiés ne disposant que de statuts temporaires peuvent s'installer sur le long terme dans leurs Etats d'accueil, comme c'est le cas des Irakiens en Jordanie ou des Soudanais au Liban. Au contraire, des groupes de réfugiés bien établis peuvent être expulsés en masse comme cela a été le cas des Palestiniens au Koweït en 1990-1991 ou de Libye en 1995, lors de crises géopolitiques majeures dans la région. Les migrants au

Moyen-Orient sont toujours maintenus dans une certaine précarité et des formes d'intégration locales, même très développées, ne garantissent pas toujours l'intégration sur le long terme (on peut à nouveau citer le cas des Palestiniens du Koweït ou celui plus récent de la destruction du camp de Nahr al Bared au nord du Liban). Dans les faits, les formes d'intégration locales s'articulent le plus souvent avec des connections transnationales, et représentent donc une étape dans le parcours migratoire soit vers un pays tiers, soit pour sécuriser et préparer un éventuel retour.

Références

ABABSA M., ROUSSEL C. ET AL-DBIYAT M., (2007), Le territoire syrien entre intégration nationale et métropolisation renforcée, *La Syrie au présent, reflets d'une société*, Arles : Actes Sud – Sindbad, p. 39-76.

AL-ALI N., (2007), Iraqi Women in Diasporic Spaces: Political Mobilization, Gender and Citizenship, *Revue des mondes musulmans et de la Méditerranée*, n° 117-118, p. 137-153.

AL-ALI N., (2004), *The Relationship between Migration within and from the Middle East and North-Africa and Pro-Poor Policies*, A Report by the Institute of Arab & Islamic Studies, University of Exeter for the Department for International Development, 48 p.

BAKEWELL O., (1999), Can we ever rely on refugee statistics?" *Radical Statistics*, n°72
[<http://www.radstats.org.uk/no072/article1.htm>]

BALANCHE F. ET FAOUR G., (2008), *Water management programme. Zoning for ecological priority areas. Rural Damascus and Damascus city*, Damas : German development cooperation (GTZ) & Ministry of local administration and environment, 67 p.

CHATELARD G. ET DORAÏ M. K., (2009), La présence irakienne en Syrie et en Jordanie : dynamiques sociales et spatiales, et modes de gestion par les pays d'accueil, *Maghreb-Machrek*, n°199, p. 43-60.

CHATELARD G., (2009), *Migration from Iraq between the Gulf and the Iraq wars (1990-2003): historical and socio-spatial dimensions*, COMPAS - Centre on Migration, Policy and Society, Working Paper No. 68, University of Oxford, 51 p.

CHATELARD G., (2005), L'émigration des Irakiens de la guerre du Golfe à la guerre d'Irak (1990-2003), Hana Jaber & France Métral (dirs.), *Mondes en mouvements. Migrants et migrations au Moyen-Orient au tournant du XXIe siècle*, Beyrouth : IFPO, p. 113-155.

DE BEL-AIR F., (2006) Migration et politique au Moyen-Orient : populations, territoires, citoyennetés à l'aube du XXIème siècle, De Bel-Air F., dir., *Migration et politique au Moyen-Orient*, Beyrouth : Ifpo, p. 7-36.

DORAÏ M. K., (2009), Le renouveau de la question de l'asile au Proche-Orient : l'exemple des réfugiés irakiens en Syrie, Alain Chemin et Jean-Pierre Gélard (dirs.), *Migrants, craintes et espoirs*, Rennes : Presses Universitaires de Rennes, p. 115-132.

DORAÏ M. K., (2009a), L'exil irakien à Damas. Modes d'insertion urbaine et reconfiguration des réseaux migratoires, *EchoGéo*, n°8 [<http://echogeo.revues.org/index10976.html>]

FABOS A. ET KIBREAB G., (2007), Urban refugees: Introduction, *Refuge*, vol. 24, n°1, p. 3-10.

FAFO, (2007), *Iraqis in Jordan 2007 – Their Number and Characteristics*, Oslo : Norvège [<http://www.faf.no/ais/middeast/jordan/IJ.pdf>]

GRABSKA K., (2006), Marginalization in Urban Spaces of the Global South: Urban Refugees in Cairo, *Journal of Refugee Studies*, vol. 19, n°3: 287-307.

INTERNATIONAL CRISIS GROUP, (2008), *Failed Responsibility: Iraqi Refugees in Syria, Jordan and Lebanon*, Middle East Report N°77 – 10 Juillet 2008, p. 16. [<http://www.crisisgroup.org/home/index.cfm?id=5563&l=1>]

JACOBSEN K., (2006), Editorial Introduction. Refugees and Asylum Seekers in Urban Areas: A livelihoods Perspective, *Journal of Refugee Studies*, vol. 19, n°3, p. 273-286.

KAGAN M., (2007) Legal recognition in the urban South: formal v. *de facto* refugee status, *Refuge*, vol. 24, n°1, p. 11-26.

KIBREAB G., (2007), Why government prefer spatially segregated settlement sites for urban refugees, *Refuge*, vol. 24, n°1, p. 27-35.

KIENLE E., (1990), *Ba'th v. Ba'th. The conflict between Syria and Iraq 1968-1989*, London, New York: I.B. Tauris & Co Ltd, 238 p.

LEENDERS R., (2008), L'adieu aux armes : la politique des réfugiés irakiens et son impact sécuritaire sur la région, *Maghreb-Machrek*, n°198, p. 93-122.

SASSOON J., (2009), *The Iraqi refugees. The New Crisis in the Middle East*, London : I.B. Tauris, 247 p.

SPEL M., (2007), Fortress Europe and the Iraqi 'intruders': Iraqi asylum-seekers and the EU, 2003-2007, *New Issues in Refugee Research*, Research Paper n°144, Genève : UNHCR Policy Development and Evaluation Service, 19 p.

ZAIOTTI R., (2006), Dealing with Non-Palestinian Refugees in the Middle East: Policies and Practices in an Uncertain Environment, *International Journal of Refugee Law*, vol. 18, n°2, p. 333-353.

ⁱ Les trois paragraphes qui suivent sont pour partie repris d'une publication de l'auteur dans : Migreurop (2009) *Atlas des migrants en Europe - Géographie critique des politiques migratoires*, Paris : Armand Colin, 144 p.

ⁱⁱ Seuls 5% de ce groupe s'est manifesté auprès du HCR pour réactiver leur enregistrement.

ⁱⁱⁱ Il n'existe aujourd'hui pas de chiffres précis sur les retours. A titre d'exemple, le HCR de Damas a assisté un millier d'Irakiens depuis octobre 2008 pour le retour en Irak. La majeure partie des retours est donc spontanée, et le HCR ne comptabilise pas les passages à la frontières des réfugiés ni du côté syrien, ni du côté irakien.

^{iv} Source : UNRWA, Juin 2008 [http://www.un.org/unrwa/publications/pdf/rr_countryandarea.pdf]

^v Cf. *Syria: Forty years on, people displaced from the Golan remain in waiting*, Internal Displacement Monitoring Centre (IDMC) - Norwegian Refugee Council, 31 octobre 2007 [www.internal-displacement.org]